



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS



# DOSSIER DE CANDIDATURE



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### COUP DE POUCE JEUNE

La Commune de Valbonne Sophia Antipolis lance l'appel à projets « Coup Pouce Jeune » auprès des jeunes Valbonnais. Vous trouverez ci-dessous les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité.

#### I- LES PORTEURS DE PROJETS

**CPJ** s'adresse aux jeunes Valbonnais âgés de 14 à 25 ans.

#### II- CRITÈRES DU PROJET

Pour être éligible, le projet présenté doit être individuel. Le projet doit émaner du jeune lui-même et doit être réalisable entre janvier et décembre de l'année d'attribution de la bourse.

Le dossier doit être porté par le jeune. Le jeune peut se faire accompagner par une structure socio éducative de la commune de VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS. Le service Loisirs Jeunesse s'assurera que le dossier est complet et recevable.

#### III- LES DOMAINES DU PROJET

- Projet professionnel
- Projet scolaire
- Projet de formation

#### IV- LES DOSSIERS ET L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU DOSSIER

La demande est effectuée sur un document type à retirer dans les locaux du Service Loisirs Jeunesse se trouvant à la Ferme Bermond, rue de la vigne haute. Il est téléchargeable sur le site de la commune de VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS.



**Accompagnement** : Les jeunes peuvent se faire accompagner par le partenaire de leur choix. Le service Loisirs Jeunesse reste l'interlocuteur privilégié entre les jeunes et la municipalité

**Le dépôt du dossier** : il s'effectue auprès du service Loisirs Jeunesse au plus tard quinze jours avant la réunion du jury.

L'animateur vérifiera le contenu du dossier et s'assurera que toutes les pièces justificatives y figurent et que le dossier est recevable.

Pour le dépôt du dossier, il est impératif de prendre un rendez-vous avec le service Loisirs Jeunesse au 04 92.98.28.40.

## **V- LA COMMUNICATION DU PROJET ET DU DISPOSITIF**

Le candidat s'engage à communiquer autour de son projet et à participer à un stand d'information mis en place par le service Loisirs Jeunesse lors d'une manifestation municipale.

### **SUIVI ET RÉALISATION**

Le lauréat doit réaliser son projet dans les délais prévus. Dans le cas contraire, il s'engage à rembourser la bourse allouée par la commune de VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS.

Dans un délai maximum de 2 mois après la réalisation finale, le lauréat s'engage à remettre à la mairie de Valbonne un rapport d'activité et un rapport financier.

## **VI- LE JURY**

Le jury est constitué de conseillers municipaux et se réunira pour évaluer la qualité des dossiers selon les critères sus cités.

Pour les dossiers retenus en première lecture, les candidats seront invités à présenter oralement leur projet.

Le jury veillera à ce que le projet réponde à une « vraie initiative jeune ».

Le jury est souverain. Ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel.

Il apprécie l'intérêt du projet et l'engagement du jeune. Il n'a pas à motiver sa décision.

Le jury se réunira pour évaluer la qualité des dossiers selon les critères sus cités.

Pour les dossiers retenus en première lecture, les candidats seront invités à présenter oralement leur projet.

Seuls les membres du jury ont voix délibérative. Le jury est souverain et ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Il n'a pas à motiver sa décision.



## **VII- MONTANT ET REPARTITION DES BOURSES**

Pour les candidatures retenues, les bourses sont versées directement au jeune par la commune de VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS.

Le montant de la bourse sollicité par le jeune ne pourra pas excéder 500 euros. Le jury peut allouer tout ou partie du montant demandé.

Le montant attribué par le jury est ferme et définitif.

Fait à Valbonne, le : .....

Signature de l'intéressé(e)

Signature obligatoire du représentant légal  
(si le porteur du projet est mineur)



## APPEL A PROJETS

### DOSSIER DE CANDIDATURE COUP DE POUCE JEUNE

#### 1. TITRE DU PROJET

.....

#### 2. DOMAINE DU PROJET

- Projet professionnel
- Projet scolaire
- Projet de formation
- Autres

#### 3. DURÉE DU PROJET

Indiquez le calendrier prévisionnel du projet (joindre le calendrier)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

## LE PORTEUR DE PROJET PERSONNE PHYSIQUE

Nom Prénom .....

Date de Naissance : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Téléphone: .....

Email : .....

Signature :

### **PARTIE A REMPLIR IMPÉRATIVEMENT LORSQUE LE PORTEUR DE PROJET EST MINEUR**

Je soussigné(e)..... représentant légal de.....

Nom Prénom .....

Date de naissance.....

Donne mon accord pour qu'il réalise le projet.....

Dont j'ai eu pleinement connaissance et que j'accepte.

Fait à Valbonne, le..... Signature :



## LE CONTEXTE ET LA MOTIVATION

### A. LE CONTEXTE ET LA MOTIVATION

Veillez décrire votre projet. Quel est votre motivation ? Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif ?

### B. LES OBJECTIFS

Veillez décrire ce que vous attendez de la réalisation de ce projet





### **C. LE DEROULEMENT**

Veillez décrire de quelle manière vous comptez organiser votre projet

Quelles sont les démarches entreprises?

Quelles sont les suites envisagées ?

### **D.L'ACCOMPAGNEMENT**

•Quel partenaire vous a accompagné dans le montage de votre projet ?

•Comment s'est réalisé l'accompagnement ?



## BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	EUROS	RECETTES	EUROS
<b>(60) Achat (à détailler)</b>		<b>(70) Ventes</b>	
Energie.....		.....	
Fluide.....		.....	
Téléphone.....		.....	
Achats de matières et de fournitures		Autres (à préciser)	
Autres fournitures.....		.....	
<b>(61) Services extérieurs</b>		<b>(74) Subventions</b>	
Location.....		Dont CPJ.....	
Assurance.....		.....	
<b>(62) Autres services extérieurs</b>		<b>(75) Autres aides</b>	
Transports, frais de déplacement.....		Sponsor.....	
Frais de communication.....		Don.....	
Prestation de service.....		.....	
.....		.....	
.....		<b>Autofinancements</b>	
.....		.....	
.....		.....	
<b>Autres frais (à préciser)</b>		.....	
.....		.....	
.....		.....	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
ATTENTION : le budget présenté doit être équilibré (montant des dépenses égal au montant des recettes)			

Montant de subvention sollicité au titre du CP'J = .....Euros



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

### POUR LE PORTEUR DU PROJET

- Photocopie du certificat de scolarité
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile (celui des parents éventuellement)
- Photocopie du livret de famille pour le(s) mineur(s)
- Si prêt de matériel : attestation responsabilité civile perte et bris de matériel
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Si le représentant est majeur et ne possède pas de compte courant à son nom, fournir une attestation signée de sa main autorisant ses parents à recevoir la bourse du CPJ en son nom.



## CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

**Service Loisirs Jeunesse**  
**Ferme Bermond**  
**Rue de la vigne haute**  
**06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS**

**Tel : 04-92-98-28-40**  
**[cpj@ville-valbonne.fr](mailto:cpj@ville-valbonne.fr)**